

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARJEL signe un accord de coopération avec le CIO pour la protection des Jeux Olympiques dans la perspective de Londres 2012 Lausanne – Jeudi 2 février 2012

L'Autorité de régulation des jeux en Ligne (ARJEL) a signé jeudi 2 février à Lausanne un accord de coopération avec le Comité International Olympique (CIO) pour la protection des Jeux Olympiques, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques organisés à Londres l'été prochain.

L'ARJEL et le CIO partagent la conviction que le sport doit être protégé contre toute manipulation en lien avec les paris sportifs et entendent éviter toute dénaturation des épreuves sportives et fraude en lien avec les paris sportifs.

L'ARJEL et le CIO développeront des échanges d'informations et des outils d'analyse afin d'être en mesure de détecter tout comportement suspect sur le marché des paris sportifs français en lien avec les épreuves des Jeux Olympiques. Les informations échangées porteront aussi bien sur la nature et les montants des paris sportifs en ligne que sur le comportement des parieurs français. De même, les alertes du CIO seront communiquées à l'Autorité de régulation française.

Cet outil assurera les moyens d'une action efficace et la mise en œuvre d'une réponse adaptée et coordonnée en cas d'alerte.

Cet accord s'inscrit dans le cadre de la politique de prévention de la fraude, notamment sportive, souhaitée tant par l'ARJEL depuis sa création que par le CIO depuis les Jeux Olympiques de Pékin en 2008.